Décision 314 :

Mme Mokry demande pourquoi M. le Maire a fait usage du droit de préemption pour cette maison située rue Mangiameli.

M. le Maire précise que cette préemption est motivée par plusieurs facteurs : la proximité du futur Boulevard du Parisis, celle des terrains Filloux et Deretz acquis dernièrement par la ville mais aussi de la maison confiée à l'Association des Portugais. Enfin, le fait que son prix d'achat corresponde au prix du terrain non bâti représente une opportunité non négligeable pour la Ville.

M. Delcombre demande quel est le rapport avec l'Association des Portugais.

M. le Maire redit que cette maison est intéressante, éventuellement pour l'Association mais surtout dans le cadre de l'aménagement des abords du Boulevard du Parisis ; avec son terrain, elle forme un tout cohérent.

Décision 339 :

Mlle Bérot souhaite des explications sur le « guide numérique du mariage des étrangers ».

M. le Maire précise qu'une nouvelle réglementation nous a été signifiée par le Préfet et par le Procureur de la République sur le mariage des étrangers ; une procédure doit être suivie à la lettre notamment pour éviter les mariages frauduleux. M. le Maire précise que cette procédure disponible par logiciel et qui doit être mise à jour dans son contexte juridique et pratique, garantit de la même manière la Ville comme les étrangers eux-mêmes.

M. Delcombre se dit choqué que ce ne soit pas l'Etat qui prenne en charge cette procédure.

M. le Maire précise à nouveau qu'il doit respecter les lois et règlements ; que ce contrat est, en fait, une veille juridique garantissant la Ville comme les étrangers et qu'il n'a pas le choix de la suivre ou de ne pas la suivre.

Les membres du conseil municipal prennent acte, à l'unanimité, de cette liste des décisions.

Point n°12 : **QUESTION DIVERSE**

M. Delcombre donne lecture de sa question, parvenue par mail à M. le Maire, mardi 10 novembre dernier :

Monsieur le Maire,

Du 7 au 18 décembre 2009, à Copenhague, aura lieu la 15ème conférence de l'ONU sur les changements climatiques. L'enjeu est important. Le Protocole de Kyoto, établi en 1992, arrive à terme en 2012. La communauté internationale va donc devoir trouver un nouvel accord pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique et se fixer des objectifs ambitieux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les scientifiques sont formels : l'objectif de Kyoto de diminuer les émissions de 5,2 % n'est plus suffisant. L'objectif est désormais de contenir l'augmentation de température globale à moins de 2°C supplémentaires. Dans le cas contraire, les impacts pour nos sociétés seraient dévastateurs.

Le dérèglement climatique n'est pas seulement un défi environnemental sans précédent. Il aura des conséquences économiques sans commune mesure et présage une véritable catastrophe sociale.

Dans son rapport « le coût humain du changement climatique » publié en juillet 2009, l'ONG Oxfam démontre que le changement climatique a des effets sur l'ensemble des questions liées à la pauvreté et au développement. L'ONG prévient que, sans une action immédiate, 50 ans de développement dans les pays pauvres seront définitivement perdus.

Dès à présent, des associations – Oxfam, Action Contre la Faim, Greenpeace, WWF, la Fondation Hulot, les Amis de la Terre, le Secours catholique, Médecins du Monde, etc. – ont lancé un appel, « l'ultimatum climatique », aux responsables de la communauté internationale pour qu'ils prennent bien la mesure des enjeux et de l'importance des engagements qui seront pris lors de cette conférence. Elles entendent bien peser sur le protocole qui sera adopté, en portant des objectifs ambitieux tel que la réduction de plus de 40% en 2020 par les pays industrialisés de leurs émissions de GES et le déblocage d'une aide des pays industrialisés aux pays en développement pour l'adaptation de leurs territoires aux changements climatiques. Plus de 200.000 personnes ont d'ores et déjà signé cet appel.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables dans la lutte contre le réchauffement climatique. D'une part, sans elles, les engagements internationaux et nationaux ne peuvent être tenus ; elles sont proches des habitants pour faire évoluer les comportements, et elles contribuent, par leurs activités, aux émissions de GES. D'autre part, elles ont commencé à développer une culture commune sur ces enjeux et, à travers des associations d'élus, elles demandent à participer en tant que telles aux négociations de Copenhague. Leur rôle est majeur, que ce soit par leur contribution à la prise de conscience et à l'évolution des comportements, dans leurs efforts constants pour diminuer l'empreinte carbone de leurs activités ou encore dans la mise en œuvre concrète des engagements internationaux.

La ville de Soisy a déjà signé la Charte des maires pour l'environnement. Dans le prolongement de cette démarche, le groupe Soisy pour Tous propose que :

— la ville de Soisy approuve l'appel "Ultimatum climatique" ;

— le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'appel afin que la ville de Soisy-sous-Montmorency devienne officiellement signataire de l'appel.

Dans l'espoir d'un vote unanime.

Réponse de M. le Maire

Merci M. Delcombre.

Je crois que nous sommes tous conscients, ici, que la question du climat, même si elle a nécessairement des applications régionales et locales, est une question qui doit se traiter, avant tout, au niveau mondial.

Le sommet de la Terre de Johannesburg en 2002 a permis de tisser des réseaux regroupant des hommes, des femmes, des collectivités, des associations et des entreprises des cinq continents en faveur du développement durable.

Au cours de ce sommet, ces réseaux régionaux se sont engagés à travailler ensemble pour bâtir des partenariats dans des domaines aussi divers que les énergies renouvelables, les transports, l'agriculture, la forêt ou les Industries de transformation les plus consommatrices d'énergie.

Ils ont également décidé de présenter un front commun pour être partie prenante aux efforts de la Communauté internationale qui se mobilise aujourd'hui afin de donner une suite au Protocole de Kyoto de 1997.

Ils entendent participer activement aux efforts d'atténuation et affronter résolument les questions de l'adaptation aux changements qui se manifestent déjà et qui iront, semble-t-il, en s'amplifiant lors des prochaines décennies.

Dés lors, et comme vous le soulignez à juste titre, le succès de la mise en œuvre des décisions qui seront prises à Copenhague dépendra en grande partie de la possibilité de leur mise en œuvre au niveau régional et local.

Cela concerne notamment les politiques, les programmes, les règlementations et les subventions dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des émissions par les véhicules, des technologies à faible intensité de carbone et des pratiques soutenables d'aménagement des territoires.

Nous ne pouvons donc que former le vœu que les gouvernants mondiaux fassent de ce sommet une réussite, afin de préparer l'avenir et de donner aux collectivités les outils et les moyens de lutter contre les changements climatiques.

Pour autant, permettez-moi de vous rappeler que depuis le début des années 2000, la ville de Soisy-sous-Montmorency a pris conscience qu'elle aussi était concernée par les changements climatiques, et qu'elle aurait à terme à faire face aux conséquences de ces dérèglements.

A son échelle, et sans attendre Copenhague, notre commune s'est engagée à part entière dans cette lutte.

Que ce soit à travers des opérations comme « Marchons vers l'école », le « plan de déplacement scolaire » et l'expérimentation du bus pédestre (pour information, cette opération a duré 3 semaines en octobre

sur le groupe scolaire Descartes, ce fut une expérience concluante, 2 lignes avec un total de 15 enfants), ou bien encore toutes nos actions en matière d'éducation à l'environnement, le développement des bornes enterrées, nos réflexions sur une charte de l'agent éco citoyen ou sur un bilan carbone patrimoine / territoire afin de programmer les investissements, le parking à vélo....
Autant d'actions, vous en conviendrez, qui valent au moins autant que les mots, certes louables, inscrits dans cet ultimatum climatique.

Mes chers collègues, aujourd'hui encore, je ne souhaite pas déroger au principe selon lequel il n'appartient pas à notre Conseil municipal de prendre des positions et signer à tout va des déclarations, qui, mises bout à bout, ressembleraient à un catalogue à la Prévert. Chacun peut le faire à titre personnel.

Sinon, pour quoi ne pas former un vœu pour la paix dans le monde, un autre contre la guerre, et puis encore un autre contre la pauvreté et la maladie....

Autant de bonnes intentions, de principes, d'idéaux, que nous ne pouvons bien sûr que partager, mais qui, finalement, ne changent rien et ne font rien avancer.

Il est, à mon sens, beaucoup plus pertinent, comme vous le soulignez dans votre question M. Delcombre, d'adhérer à la Charte des Maires pour l'Environnement qui elle, permet, au niveau local, de décliner des actions concrètes en faveur de la protection de l'environnement.

C'est pourquoi, je vous propose, mes chers collègues, d'attendre la fin et les retours de ce sommet de Copenhague, pour voir dans quelle mesure notre collectivité pourra, à son échelle, développer plus encore ses actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serres.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 heures 10.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 26 novembre 2009.

Le secrétaire de séance,

Thérèse LENGAGNE

VILLE DE 95230 SOISY-s/s-MONTMORENCY (Val d'Oise) R.F.

Le Maire,
Conseiller Général,

Luc STREHAIANO